

Ce document a été élaboré en vue de la Réunion régionale des experts de la CEDEAO sur le plan d'action contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest

JERMA BEACH HOTEL, THE GAMBIA
10-12 JUIN 2008



Exode précoce et traite des enfants

L'initiative régionale du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)



Enda Tiers Monde
Equipe «jeunesse – action»
ejt@enda.sn - www.enda.sn/eja

Exode précoce et traite des enfants / l'initiative régionale du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)

1. Brève description du MAEJT

Le MAEJT est une organisation dirigée par les enfants qui fait la prévention de l'exode précoce et de la traite des enfants afin de limiter les risques induits par la mobilité des enfants. Il soutient l'éducation, l'alphabétisation, les soins de santé, la liberté d'expression, la sécurité dans le travail, et lutte contre, la violence faite aux enfants, leur exploitation et la traite des enfants. Ses représentants se rencontrent au niveau panafricain une fois par an, mais les associations locales agissent chaque jour dans 126 villes et communautés villageoises dans 21 pays Sub-Sahariens, afin d'améliorer la situation des enfants travailleurs et faire entendre leurs voix.

En Afrique de l'Ouest, il est organisé en 105 associations regroupées en coalitions nationales (au minimum 3 associations dans le pays) au: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, et Togo. Des associations locales existent également au Nigeria et en Gambie.

Sa vision

Tous les enfants d'Afrique, doivent naître et grandir dans de bonnes conditions, et jouir de leurs pleins droits pour s'épanouir, tout en aidant leurs communautés à se développer harmonieusement dans la paix et dans un environnement favorable.

2. L'exode précoce et la traite des enfants

Dans bien des communautés rurales africaines, les adolescents partent traditionnellement en *exode*. Cet exode est considéré comme faisant partie de leur formation et de leur développement, mais il correspond également à une nécessité d'améliorer leur vie, et d'accumuler quelques biens et ressources avant leur mariage.

De nombreux termes parfois très précis dans la destination, décrivent cet exode dans les langues utilisées par les populations.¹ Lors de cet exode, ils peuvent subir des maltraitances, et à nouveau les langues décrivent toutes formes de violences et maltraitances.

Les notions *d'exploitation et de traite* sont presque inconnues pour la première et totalement inconnues pour la seconde, mais le concept de *maltraitance* est très connu et bien des termes le décrivent dans diverses situations.

Le *confiage* a -quand à lui- été identifié dès 1999 par le MAEJT comme une tradition commune, risquant de dévier dans la maltraitance si *l'enfant confié* est abandonné par sa famille à des parents ou à une famille plus riche, comme c'est le cas dans la pratique culturelle actuelle.²

La mobilité des adolescents s'est développée en Afrique de l'Ouest, en raison de l'appauvrissement des populations rurales (et urbaines) mais aussi en conséquence du rajeunissement de la population, du baby boom des années 90. La vulnérabilité des adolescents, toujours plus jeune, en exode, s'est par conséquent aggravée.

¹ La recherche menée par le MAEJT les a identifiés dans 13 langues d'Afrique de l'Ouest

² LE MAEJT a produit une recommandation spécifique sur ce point pour éviter l'abandon de l'enfant, adressée à la conférence de l'OIT en 1999, sur l'adoption de la convention 182. Cf. Jeuda 106 "migration confiage et trafic des enfants en Afrique de l'Ouest" publié par Enda TM.

3. La prise d'initiative par le MAEJT

a) Première approche de l'exode par le MAEJT

LE MAEJT a été fondé en 1994 à Bouaké en Côte d'Ivoire. Ses membres fondateurs (filles et garçons de 5 pays d'Afrique de l'Ouest) ont identifié 12 droits prioritaires³, dont la jouissance permettrait aux enfants de s'épanouir, en résorbant le « mauvaises conditions de travail ». Ces 12 droits constituent la colonne vertébrale des EJT, et ils sont compatibles avec la Convention des Droits de l'enfant, ainsi que la charte Africaine correspondante.

Le Droit à rester au village (à ne pas "s'exoder"), proposé par les filles domestiques migrantes d'origine rurale, a conduit à de nombreuses actions pour décourager *l'exode précoce (des enfants trop jeunes)* afin qu'ils grandissent en toute sécurité dans leurs communautés d'origine.

b) Développement de l'initiative contre l'exode et la traite des enfants.

La progression de ce droit a été évaluée, avec les 11 autres, lors des Assemblées Générales du MAEJT (tous les trois ans). Après celle de 2003, les associations d'EJTs de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont décidé de développer un projet spécifique, pour développer leurs actions contre *l'exode précoce et la traite des enfants*. La première phase de ce projet était de 2004 à 2007, et a été soutenue régionalement par ses principaux partenaires : Enda Tiers Monde, Plan, Save the Children Suède, et l'UNICEF⁴. En 2007 le MAEJT a entrepris une étude, avec le soutien d'un socio anthropologue et de l'équipe d'Enda, dans 5 pays, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger, pour *évaluer l'impact de ses actions - mieux comprendre les perceptions des enfants de leurs parents et des autorités - et développer leur valeur ajoutée, dans la réduction des risques liés à la mobilité des enfants*.

4. Description de l'initiative

a) Des dizaines de milliers d'enfants et jeunes impliqués

Dans les 5 pays décrits dans l'étude mentionnée précédemment, le MAEJT compte 59 840 membres et sympathisants dans 64 localités urbaines ou rurales. Le taux d'enfants et de jeunes est de 62% / 38%. Celui de filles et garçons est de 53% / 47%. La plupart de ces membres ne vont pas à l'école, mais – suite à l'action des associations d'EJTs- ils suivent des cours d'éducation alternative et d'alphabétisation. La décision de développer une initiative spécifique vis à vis des enfants susceptibles de partir en exode, a été prise par leurs coordinations nationales. Aujourd'hui l'initiative concerne également 3 autres pays : la Guinée, le Sénégal et le Togo.

b) Qu'est ce qu'ils ont fait ?

1. Prévention des risques liés à l'exode dans 150 villages

Les EJTs ont développé des contacts réguliers dans 150 villages, où ils ont discuté avec les autorités traditionnelles de l'organisation de forums d'information (avec en support des sketches et des matériaux pédagogiques visuels) des *risques liés à l'exode*. Durant et à la suite de ces forums, ils ont

3 Droit à une formation pour apprendre un métier -Droit à apprendre à lire et à écrire - Droit à rester au village (à ne pas "s'exoder") - Droit à exercer nos activités en toute sécurité - Droit à un travail léger et limité - Droit à des repos maladie - Droit à être respecté - Droit à être écouté - Droit à s'amuser, à jouer - Droit à des soins de santé - Droit à s'exprimer et à s'organiser - Droit à un recours et à une justice équitable, en cas de problèmes-

⁴ Une version provisoire et abrégée de l'étude peut être téléchargée à l'adresse suivante.
[HTTP://EJA.ENDA.SN/DOC%20PDF/EXOCAP_JEUDA.PDF](http://EJA.ENDA.SN/DOC%20PDF/EXOCAP_JEUDA.PDF)

expliqué comment ils ont pu développer des solutions à leurs propres problèmes dans leurs localités, et ont incité les enfants et jeunes de ces villages à en faire de même.



Ils ont encouragé et soutenu les actions menées par les « jeunes (enfants et jeunes » de ces villages afin de « rendre la vie au village plus agréable ». L'amélioration de la scolarisation et de ses conditions matérielles (là où il y a des écoles) – le développement d'activités génératrices de revenus – l'organisation d'activités de loisirs – l'enregistrement des naissances, comptent parmi les activités les plus fréquentes. Fait notable, ces actions ont été développées avec l'appui de leurs parents, ce qui a contribué à améliorer sensiblement les relations parents / enfants (dont la détérioration est l'une des causes majeures de l'exode et de leur mal-être).

Environ la moitié des « associations de jeunesse » de ces villages ont décidé de se fédérer au MAEJT, ce qui leur a permis d'intégrer ses processus de décision. Les EJT ont également donné des informations utiles et contacts, au cas où certains des enfants et jeunes décideraient, de leur chef, de partir vers les villes de leur propre pays, ou de pays voisins, afin qu'ils ne restent pas isolés et, par là même, vulnérables. Les contacts entre enfants et jeunes « exodés » et leurs villages ont également été facilités.

2. Ecoute des enfants en *situation de mobilité*, et *réduction de leur vulnérabilité* dans 64 localités.

L'importance d'identifier les enfants en exode, et de les écouter a été diffusée à tous les membres et sympathisants du MAEJT qui *ont intégré cette attitude dans leur vie de tous les jours*. Avec leur propres ressources humaines matérielles et financières, ils ont organisé des causeries, animations, thé-débats, dans les zones sensibles : marchés, gares routières, quartiers où les migrants se regroupent, afin de toucher plus d'enfants et de rendre les populations de leur environnement plus proactive à leur égard. Dans bien des cas, ils ont été capables de *créer des points d'écoute* où les enfants peuvent être accueillis et écoutés. Toute sortes de *solutions informelles* ont été trouvées à leurs problèmes spécifiques. Lorsque les enfants désiraient rentrer chez eux, ils les ont aidé à le faire, en comptant sur leur propre réseau, mais également en s'appuyant sur l'existence d'autres *acteurs formels* (autorités, consulats, ONGs, etc.).

Lorsque les conditions de travail étaient mauvaises et les enfants subissaient des mauvais traitements, ils ont tenté de les améliorer en contactant les employeurs, ou d'offrir des alternatives aux enfants qui préféraient rester dans les localités. Ils les ont également aidé à trouver des opportunités de formation, dans leurs propres « centres » ou auprès de *centres formels* qu'ils connaissaient. Ils les ont intégré lorsque c'était utile, dans leurs espaces d'alphabétisation et de soins de santé, et dans toutes les autres activités (y compris de loisir) de leurs associations.

Leur concept principal étant « ces enfants sont nos frères et sœurs, nous devons les soutenir, peut importe leur origine et leur nationalité ». C'est ainsi que des milliers d'enfants en exode sont devenus leurs frères et sœurs, et ont pu sortir de leur vulnérabilité.

3. Coopération avec d'autres acteurs locaux

Comme indiqué dans les exemples précédents, la coopération avec les autres acteurs est une constante, tant théorique que (surtout) pratique. Les EJT ont leur propre présence et perception. Lorsqu'ils identifient des situations inacceptables, avec des gens qui font des bénéfices à partir de maltraitance d'enfants ou d'abus de toutes sortes (quelques cas d'abus sexuels ont été décrits dans l'étude), ils les dénoncent aux autres acteurs, les forces de l'ordre, les consulats étrangers, et les branches locales des organisations et ONGs internationales, ainsi que les associations locales.

Le MAEJT est conscient de ses limites, et il cherche à développer le partenariat avec d'autres acteurs, et il contribue activement aux campagnes qu'ils organisent.



4. Lobbying et partenariat régional

Depuis 2004 le MAEJT est membre de plein droit du Groupe de Travail Régional contre la Traite (RWOGAT) aux cotés du BIT, de Enda, de l'OIM, de Plan, de Save the Children Suède, de l'ONUDC et de l'UNICEF. Le MAEJT y apporte *la voix et le point de vue des enfants concernés*. Sa contribution est importante car elle permet à ces organisations et ONGs internationales d'intégrer « le point de vue de la base » dans sa compréhension commune des problèmes et dans son travail de plaidoyer développé à travers la région, en particulier vis-à-vis de la CEDEAO et de ses Etats membres.

L'étude citée précédemment a été présentée au RWOGAT et a contribué au développement du concept d'« enfants vulnérables à des risques dans leur mobilité » une évolution sensible du concept initial « d'enfants trafiqués ».

c) Suivi et évaluation

Le MAEJT mesure annuellement son processus de participation des enfants, et son impact sur les droits des enfants. En 2007 plus de 2500 questionnaires ont été remplis par ses membres de base (sélectionnés par échantillonnage) ce qui a permis d'obtenir une vue générale des progrès accomplis⁵.

5. Leçons majeures

a) Points forts, difficultés, défis et solutions

Points forts

- Les ressources humaines et relationnelles massives des EJT, permettent d'entrer en contact avec un *très grand nombre d'enfants et jeunes* dans les lieux de départ, de transit et de destination.
- La connaissance et la compréhension des langages et codes utilisés par la *population ciblée*, leur facilitent l'accès à l'information et à une relation aisée avec la population.
- La participation et la durabilité : elle rend les *victimes moins vulnérables*, et permet de promouvoir la *participation civique des enfants* dans la réalisation de leurs droits civils et sociaux.
- Un bon équilibre entre informel et formel : *l'approche informelle du MAEJT* a permis d'obtenir des succès, grâce à son réseau structuré et bien organisé.
- L'action du MAEJT se déploie à partir de la base dans le cadre traditionnel. Elle *respecte la société* et promeut le développement durable.

Difficultés

- La population ciblée, est très nombreuse et relativement difficile à identifier.
- Le caractère bénévole et non professionnalisé du MAEJT, limite ses capacités de suivi et de documentation formelle de ses actions.
- Les ressources financières limitées ne permettent pas de déployer les actions autant que désiré.

Défis majeurs et solutions

- Les populations visées ont parfois initialement perçu les EJT comme des acteurs externes, comme des « politiciens » ou des « espions de la police ». Les EJT ont été capables de relever le défi en créant des synergies avec des acteurs locaux (mamans, religieux, autorités traditionnelles, animateurs communautaires) et des autorités.
- L'approche informelle du MAEJT est parfois dérangeante. Dans une réunion récente, des juriste les ont critiqués en indiquant « qu'avant d'aider un enfant il faut une décision de justice »
- Complexité des procédures de gestion : les EJT ont quelques difficultés à s'adapter aux procédures formelles financières et de rapports. Ils ont établi un partenariat régional avec Enda Tiers Monde, qui les soutient dans leur gestion, leur communication, leur lobbying, et leur coordination des projets et activités.

⁵ Les résultats peuvent être consultés sur le lien suivant : http://eja.enda.sn/doc%20pdf/EXOCAP_JEUDA.pdf

b) Le soutien Gouvernemental

Les gouvernements sont souvent amicaux vis-à-vis des initiatives des EJT. Ils les associent aux discussions et parfois au suivi des programmes nationaux soutenus par le BIT, l'UNICEF et d'autres agences des Nations Unies. Ils leurs apportent toutes sortes de facilités, mais les soutiennent rarement d'un point de vue financier.

Les gouvernements ne peuvent pas se baser uniquement sur leur propre action directe, ils manquent de ressources suffisantes, et ne maîtrisent pas complètement les situations. Ils ont besoin d'un soutien à leurs politiques par des actions entreprises par la société civile (y compris les organisations populaires directement touchées par les problèmes). Parmi celles-ci, le MAEJT est un exemple dont ils peuvent s'enorgueillir.

Dans certaines occasions, telle la discussion de l'accord bilatéral entre le Mali et le Sénégal sur la traite des enfants, le MAEJT a pris l'initiative vis-à-vis de ses partenaires du RWOGAT de les inviter à présenter ensemble des amendements, dont bon nombre ont été intégrés dans le texte officiel, afin de mieux garantir le respect des droits des enfants concernés et leurs options dans les processus stipulé par l'accord.

ANNEXES:

ANNEXE 1: ETUDE « EXODE PRECOCE ET TRAITE DES ENFANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST OU EN SONT LES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS ? », [HTTP://EJA.ENDA.SN/DOC%20PDF/EXOCAP_JEUDA.PDF](http://EJA.ENDA.SN/DOC%20PDF/EXOCAP_JEUDA.PDF)

ANNEXE 2 : PREMIERE SYNTHSE DES REPONSES AU «QUESTIONNAIRE DES ORGANISATIONS D'ENFANTS » [HTTP://EJA.ENDA.SN/CP_SYNTHESE.HTM](http://EJA.ENDA.SN/CP_SYNTHESE.HTM)

ANNEXE 3 : DECLARATION DE BAMAKO (A LA SUITE DE CE DOCUMENT)

Déclaration finale

Depuis 1994 nous agissons pour réaliser notre droit à « rester au village et ne pas s'exoder » et lutter contre toutes les formes d'exploitation.

En 2004 nous avons fait un plan de lutte contre « l'exode précoce et la traite des enfants » dans huit pays d'Afrique de l'Ouest. 3 ans plus tard nous avons décidé de mener une étude pour mieux comprendre où nous en sommes. Nous avons durant cinq mois réunis des centaines d'histoires et interviews d'enfants, parents, autorités, transporteurs, etc.... Nous avons analysé ensemble ces informations dans cinq pays, puis, ici à Bamako, nous avons réfléchi sur les leçons à tirer de toutes ces informations et analyses.

L'exploitation c'est faire travailler longuement, durement, exagérément un enfant. Refuser de payer tout ou partie du salaire convenu. Ne pas respecter l'accord ou contrat. Profiter donc au maximum du travail de l'enfant pour faire des bénéfices, et ne pas lui permettre de s'épanouir en réalisant ses 12 droits d'EJT.

La maltraitance et la violence sont fréquentes et bien connues, nous refusons que l'on impose des souffrances physiques et psychologiques aux enfants, ces mêmes souffrances que personne n'aimerait pour soi même.

La traite des enfants, est comme le commerce d'une marchandise. On le déplace, on l'exploite, on le maltraite, même s'il avait voulu partir il ne trouvera jamais ce qu'il cherchait. On bafoue sa dignité. Même si ce n'est pas facile de comprendre lorsqu'il y a « traite », il faut la dénoncer et empêcher qu'elle continue. Et bien écouter et aider les enfants : s'ils veulent rentrer les aider à rentrer, s'ils veulent rester pour se former, les aider à rester.

L'exode précoce est mauvais, nous faisons tout pour l'empêcher.

L'exode qui ne profite qu'à des adultes qui l'organisent est mauvais, nous le condamnons, parfois il se transforme en « traite des enfants » que nous dénonçons.

Mais nous ne pouvons pas arrêter ceux qui veulent partir et découvrir la ville. Notre lutte est à « petits feux », pour aider les enfants des villages à avoir une vie plus agréable, et retarder le plus possible l'âge de leur départ.

Nous les informons, surtout des risques d'exploitation et de maltraitance et leurs donnons des conseils pour leur sécurité.

- Il y a beaucoup de **dangers et risques** que vous pouvez rencontrer !
- **Cherchez les bonnes informations.** Renseignez-vous avant de partir. Une fois là bas, ne vous laissez pas faire, analysez bien les promesses avant d'accepter un travail.
- **Ne restez pas isolés**, organisez vous au village et en ville, restez en contact avec nous.

Les parents ne sont pas toujours capables d'empêcher leurs enfants de partir, parfois même ils les encouragent à le faire, nous leur disons.

- **Éduquez par le dialogue**, pour avoir leur avis et opinion, non par la violence, la brutalité, les injures. Améliorez le mode d'éducation de vos enfants pour qu'il se sentent bien chez eux.
- **Ne laissez pas** vos enfants **aller très tôt** en ville pour travailler.
- S'ils partent en ville, **gardez le contact avec vos enfants**, faites attention à eux, si possible rendez leur visite.

Nos **autorités** doivent tout faire pour aider le développement des villages

- **Renforcez** l'éducation (et dotez vos écoles de matériels), la santé, la formation, les structures socioéconomiques et de loisir dans les villages, pour que les enfants aient envie d'y rester.
- **Favorisez** l'enregistrement des naissances et l'identification des enfants.
- **Renforcez** la sécurité des enfants, veillez à ce qu'ils ne soient pas exploités en sanctionnant ceux qui nous exploitent et nous maltraitent.
- **Aidez les organisations d'enfants** (AEJTs, parlements) en mettant les moyens matériels, humains et financiers pour intensifier leurs actions.

Les **autres acteurs** doivent être unis pour agir efficacement

Institutions et ONGs

- Agissez plus dans les villages (zones de départ) pour encourager les enfants à rester.
- Aidez les enfants dans les villages à développer des activités (AGR, formation)

- Appuyez les initiatives des organisations d'enfants.

Syndicats de transporteurs

- Soyez vigilants et ne soyez pas complices.

Quand à nous, le MAEJT, nous devons nous concentrer sur la prévention : sensibilisation, organisation, écoute, orientation, scolarisation, formation. Informer sur les risques et conséquences de l'exode, partager l'information sur l'existence partout des AEJTs.

Nous devons renforcer la communication entre nos AEJTs. Ecouter et soutenir les enfants – nos amis- qui viennent dans nos localités.

Si la vie au village s'améliore, les enfants n'auront plus envie de fuir en ville.

Là où les enfants sont organisés, ils sont mieux protégés, et leurs droits progressent

Fait à Bamako le 19 octobre 2007

Pour plus d'informations :

MAEJT- Moussa Harouna
Email: ejt@enda.sn
Tel : 00221 - 33 821 21 13
www.enda.sn/eja